



**ORDONNANCE N° BJ/SFN/PCA-COM-C/2024/0010
RELATIVE AU COSTUME D'AUDIENCE DES CONSEILLERS
CONSULAIRES**

Nous, **William KODJOH-KPAKPASSOU**, Premier Président de la Cour d'appel de Commerce de Cotonou Cotonou ;

Vu la loi 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par les lois n° 2016-15 du 28 juillet 2016 et 2018-13 du 02 juillet 2028 ;

Vu la loi n° 2001-35 du 21 février 2003, portant statut de la Magistrature en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes en République du Bénin, modifiée et complétée par la loi n° 2016-16 du 28 juillet 2016 ;

Vu la loi n° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice telle que modifiée par la loi n° 2022-20 du 19 octobre 2022 ;

Vu le décret n° 2023-471 du 13 septembre 2023 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu le décret n° 2016-689 du 07 novembre 2016 portant statut des Juges et Conseillers Consulaires en République du Bénin en son article 10 in fine ;

Vu l'arrêté n° 112/MJL/DC/SGM/DSJ/SA/097SGG17 du 21 décembre 2017 portant installation des juridictions de commerce ;

Vu le procès-verbal en date du 26 octobre 2023, relatif à l'installation du Président de la Cour d'appel de Commerce de Cotonou ;

Vu les délibérations de l'Assemblée Générale de la Cour du 22 août 2024 ;

Vu les nécessités d'une bonne administration de la justice ;



Ordonnons :

Article 1^{er} : Pour les audiences, les Conseillers Consulaires siègent en tenue civile, costume noir avec pochette rouge, chemise blanche et cravate rouge.

Les femmes peuvent également siéger en arborant la jupe ou la robe, en respectant le code des couleurs sus-indiqué, le tout conformément à ce qui sied aux usages et convenances au sein de l'institution judiciaire.

Article 2 : La présente ordonnance sera notifiée aux intéressés et au Greffier en Chef.

Donnée en notre cabinet à Cotonou, le 17 mars 2025

Le Premier Président



William KODJOH-KPAKPASSOU